INITIALES DU MAIRE
G.G.
LB
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 6 octobre 2014, 19h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absent	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Absente	Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Absente	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5

Présence d'un citoyen.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue au citoyen et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014.
4. État financier août 2014
5. Dépenses
6. **Correspondances**
   - 6.1 Demande d'appui pour Postes Canada (syndicat des travailleurs poste canada)
   - 6.2 Servitude pour le chemin de la cabane à sucre chez Ti-Paul
   - 6.3 Adopter la résolution d'autoriser l'affichage du poste de d.g. du CSSS des Aurores-boréales
   - 6.4 Réception du contrat notarié lot 40-1 rang 7 Hébécourt (UQAT) 775.11$
   - 6.5 Lettre de Denis Bellavance
   - 6.6 Révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (DVD)
7. Période de questions
8. **Comptabilité & employés**
   - 8.1 Paiement pontage du rang Coin-à-St-Pierre (remise du chèque visé)
   - 8.2 Paiement du rechargement des ponceaux Coin-St-Pierre 2468.57$
   - 8.3 Médiaposte pour différent comité APPEL À TOUS
   - 8.4 Autorisation Vin et Fromage UQAT pour le maire (fondation 175$)
   - 8.5 Déplacement de M. Cloutier conseil d'administration du Club Nautique
   - 8.6 Paiement contrat pompier 2014-2015 18 333.47$
   - 8.7 Souper de l'action de grâce budget (305.00$)
   - 8.8 Formation nouveau règlement des eaux et leur protection (inspecteur ~~98.15$)~~
   - 8.9 MRC frais additionnel pour matière recyclables 408.64$
   - 8.10 Transport Raymond Bérubé chemin des Mésanges 1174.35$
   - 8.11 Transport Raymond Bérubé chemin des Tourterelles 1029.60$
   - 8.12 2e versement Sûreté du Québec 11 887$
   - 8.13 Arrêt de travail du journalier (MTQ 15nov.) à suivre
   - 8.14 Formation code Éthique offert aux employés municipaux le 1e novembre à Landrienne 2300$/18pers.=127.78$ ou plus
   - 8.15 Conférence de presse : Programme de la taxe sur l'essence 2014-2018 (co-voiturage avec Roquemaure 50%)
   - 8.16 Quote-part MRC 4e versement 4551.12$
   - 8.17 Accès intranet Schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI)
   - 8.18 Groupe AST, Division of Morneau Shepell (123.18$)
   - 8.19 SOCAN 3e trimestre
9. **Lots**
   - 9.1 Vente pour taxes : résolution pour informer les citoyens concernés, autorisation d'un Huissier
   - 9.2 Lot 16A rang 8 : délais de construction échu
10. **Chemins**
   - 10.1 Demande faite par les résidents chemin des Huards à suivre
   - 10.2 Barrages de castors aux ponceaux #19, 22 et 23 rang de la scierie

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

11. **Dossiers en suspend**
    11.1 Entente de travail des employés, à suivre
12. **Divers**
    12.1 Plan de sécurité civile à compléter et résolution pour l'accepter à suivre
13. **Varia**
    13.1 Entente avec Roquemaure
14. **Dates prochaines réunion**
    - Séance de travail 9 octobre 19h rencontre avec deux citoyens
    - Séance de travail 20 octobre 19h
    - Séance de travail 27 octobre 19h
    - Séance du conseil lundi 3 novembre
15. **Période de questions**
16. **Fermeture de l'assemblée**

2014-10-261 EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014**

2014-10-262 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

4. **États financiers août 2014**

Des revenus de 34 421.13$ et des dépenses de 99 043.03$ ont été enregistrés pour août 2014.

DÉPOSÉ.

5. **Dépenses**

2014-10-263 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, en date du 6 octobre 2014 et pour la période du 1er au 30 septembre 2014, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 563.42$,
la rémunération des élus :	1 327.43$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 586.30$,
les dépenses payées dans le mois	45 308.79$,

le tout représentant un total de 57 786.36$, la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **Demande d'appui pour Postes Canada (synd. des travailleurs)**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle au bureau de poste de la Ville de Duparquet et de la municipalité de Gallichan en Abitibi-Ouest nuisent à l'accès aux services dispensés pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-264 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE **le conseil municipal de Rapide-Danseur demande à Postes Canada <u>de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle</u> tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens de la Ville de Duparquet et de la municipalité de Gallichan en Abitibi-Ouest;**

QUE la municipalité de Rapide-Danseur écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroitre les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public;

ADOPTÉ.

6.2 **<u>Servitude pour le chemin de la cabane à sucre chez Ti-Paul</u>**

ATTENDU QUE Mme Armande Gamache Bilodeau (cabane à sucre chez Ti-Paul) désire faire des démarches auprès des arpenteurs et notaires pour mettre à jour les données de l'immeuble au 33 rang 9 canton Hébécourt, advenant une vente ou transfert d'entreprise;

ATTENDU QUE pour ce faire, Mme Gamache Bilodeau (Cabane à sucre chez Ti-Paul) a besoin d'une résolution de la municipalité de Rapide-Danseur lui autorisant une servitude de passage pour continuer les activités de cette entreprise;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à sa demande;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-265 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise à Mme Armande Gamache Bilodeau (cabane à sucre chez Ti-Paul) la même servitude de passage qu'au contrat notarié #9782 en date du 11 octobre 2001 sur le lot 33 rang 9 canton Hébécourt où se situe la Cabane à sucre chez Ti-Paul;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

6.3 **Adopter la résolution d'autoriser l'affichage du poste de d.g. du CSSS des Aurores-Boréales**

ATTENDU QUE suite au départ du directeur général du CSSSAB, monsieur Paul Fortin, le ministère de la santé ne désire pas afficher le poste pour le remplacer;

ATTENDU QUE le directeur général du CSSSAB travaille de concert avec les organismes du territoire en vue d'établir des partenariats :

- dans la dispensation des services à la population;
- pour défendre les intérêts de la population;
- pour mobiliser les troupes en fonction des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du conseil d'administration;

ATTENDU QUE dans un contexte important d'optimisation et d'organisation de services, il faut à tout prix assurer la continuité des travaux déjà mis en place;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-266 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur vous demande d'autoriser l'affichage du poste de directeur général pour le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales;

ADOPTÉ.

6.4 **Réception du contrat notarié du lot 40-1 rang 7 Hébécourt (UQAT) 775.11$**

2014-10-267 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais notariés de 775.11$ soit payé au notaire Me Guy Bourget pour l'acquisition de la partie de chemin 40-1 rang 7 canton Hébécourt, partie de chemin cédée à l'Université par Mme Françoise Pellerin, puis transférée à la municipalité.

ADOPTÉ

6.5 **Lettre de M. Denis Bellavance**

À SUIVRE.

6.6 **Révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (DVD)**

Dépôt du DVD du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

7. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question demandant une résolution.

8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

8.1 **Paiement pontage du rang Coin-à-St-Pierre (remise du chèque visé)**

2014-10-268 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le chèque visé déposé par l'entrepreneur lors de demande de soumissions pour le pontage des ponts : Coin St-Pierre et Côte-à-Greffard; soit remis à la compagnie 9152-8083 Québec Inc.

ADOPTÉ.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC. TRÉS.

No de résolution ou annotation

8.2 **Paiement du rechargement des ponceaux Coin-à-St-Pierre 2 468.57$**

2014-10-269 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de rechargement des ponceaux pour le Coin-St-Pierre soient payés au montant de 2 468.57$ à M. Alain Gagné;

ADOPTÉ.

8.3 **Média poste pour différents comités APPEL À TOUS**

2014-10-270 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser l'envoi d'un média poste pour faire appel aux citoyens désirant faire partie des différents comités;

ADOPTÉ.

8.4 **Autorisation Vin et Fromage UQAT pour le maire (fondation 175$)**

ATTENDU QUE le maire M. Alain Gagnon a été approché pour assister à un Vin et Fromage à l'UQAT;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-271 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la dépense du maire M. Alain Gagnon soit autorisée pour avoir assisté au Vin et Fromage le 27 septembre à la Polyno de La Sarre au coût de 175.00$ et de payer ses frais de déplacements lors de cette rencontre;

ADOPTÉ.

8.5 **Déplacement de M. François Cloutier au conseil d'administration du Club Nautique**

2014-10-272 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de déplacement de M. François Cloutier lui soient remboursés pour avoir assisté au conseil d'administration du Club Nautique;

ADOPTÉ.

8.6 **Paiement contrat pompier 2014-2015 soit 18 333.47$**

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan nous a fait parvenir une facture de 18 333.47$;

ATTENDU QUE la municipalité a dû payer d'autres sorties de pompiers à la Ville de Duparquet;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-273 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 18 333.47$ soit payé à la municipalité de Gallichan mais de soustraire les factures déjà payées à la municipalité de Duparquet;

ADOPTÉ

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution ou annotation

8.6.1 **Club de motoneige (lettre)**

2014-10-274 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une lettre enregistrée soit envoyée au Club de motoneige accompagnée de la facture, leur spécifiant que la municipalité va retirer le droit de passage du Club de motoneige sur son territoire si cette facture n'est pas acquittée par le club de motoneige.

ADOPTÉ

8.7 **Souper de l'Action de Grâces budget (305.00$)**

ATTENDU QU' un média-poste a été envoyé pour faire circuler l'invitation à un souper communautaire pour souligner l'Action de Grâces;

ATTENDU QU' un budget de 305.00$ a été dépensé pour le repas;

ATTENDU QUE des dons au montant de 174.00$ ont été faits pour l'église;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-275 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un budget de 305.00$ soit autorisé ainsi que le média-poste annonçant un souper communautaire pour souligner l'Action de Grâces;

ADOPTÉ

8.8 **Formation nouveau règlement des eaux et leur protection (98.15$) Stabilisation des rives**

ATTENDU QU' une formation est donnée sur le Web pour les puits au coût de 98.15$;

ATTENDU QU' une autre formation est donnée à Val d'Or le 19 novembre prochain sur la stabilisation des rives;

ATTENDU QUE cette formation est gratuite;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-276 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de déplacement soient remboursés à 50% à notre inspecteur municipal pour assister à cette formation gratuite sur la Stabilisation des rives;

ADOPTÉ

8.9 **MRC frais additionnels pour matières recyclables 408.64$**

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a dû envoyer les matières recyclables à Gatineau après la fermeture de notre centre de tri à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la MRC nous charge des frais additionnels occasionnés par le traitement des matières recyclables à Gatineau;

ATTENDU QUE le volume faisant l'objet des frais additionnels est de 30.11 tonnes;

ATTENDU QUE seul 8.41 tonnes font l'objet d'une facture;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

2014-10-277 Ou annotation

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement soit autorisé à la MRC de 408.64$ pour 8.41 tonnes de matières recyclables envoyées à Gatineau à 48.59$ la tonne;

ADOPTÉ

8.10 **Transport Raymond Bérubé chemin des Mésanges 1 174.35$**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur possède un règlement décrétant l'aide financière pour l'entretien de certains chemins privés ouvert au public;

ATTENDU QUE le chemin des Mésanges a présenté une demande au montant de 1174.35$;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur assumera 60% du coût des travaux d'entretien des chemins privés ouverts au public et que l'implication monétaire de 40 % des propriétaires sera divisée et facturée à parts égales entre le nombre de propriétaires du dit chemin éligible à la subvention et tel que stipulé dans le règlement #2013-03;

2014-10-278

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'aide financière pour les travaux d'entretien du chemin des Mésanges soit acceptée;

ADOPTÉ

8.11 **Transport Raymond Bérubé chemin des Tourterelles 1 029.60$**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur possède un règlement décrétant l'aide financière pour l'entretien de certains chemins privés ouvert au public;

ATTENDU QUE le chemin des Tourterelles a présenté une demande au montant de 1 029.60$;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur assumera 60% du coût des travaux d'entretien des chemins privés ouverts au public et que l'implication monétaire de 40 % des propriétaires sera divisée et facturée à parts égales entre le nombre de propriétaires du dit chemin éligible à la subvention et tel que stipulé dans le règlement #2013-03;

2014-10-279

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'aide financière pour les travaux d'entretien du chemin des Tourterelles soit acceptée;

ADOPTÉ

8.12 **2e versement Sûreté du Québec 11 887$**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur doit débourser le 2e versement au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE ce versement est de 11 887.00$ et payable pour le 31 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-280 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement soit autorisé pour le 2e versement de 11 887.00$ au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;

ADOPTÉ

8.13 **Arrêt de travail du journalier (MTQ 15 nov.)**

À SUIVRE.

8.14 **Formation code d'éthique offert aux employés municipaux**

ATTENDU QU' une formation en éthique se donnera à Landrienne le 1er novembre 2014 pour les élus et les employés;

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger directrice adjointe serait intéressée à suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-281 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Bélanger soit autorisée à assister à cette formation et de payer ses frais de déplacement, conditionnel à un montant de frais de cours qui ne dépasse pas 200.00$;

ADOPTÉ

8.15 **Conférence de presse Programme de la taxe sur l'essence 2014-2018 (covoiturage avec Roquemaure 50%)**

ATTENDU QU' M. Pierre Moreau du Ministère des Affaires Municipales s'est déplacé à Rouyn-Noranda le 29 septembre 2014 pour informer la région des montants alloués dans le cadre de la TECQ;

ATTENDU QUE le maire M. Alain Gagnon ainsi que M. Donald Dubé conseiller ont fait du covoiturage avec Mme Lucie Gravel mairesse de Roquemaure;

ATTENDU QUE le maire M. Alain Gagnon et M. Donald Dubé ont dû diner sur place;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-282 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'AUTORISER les frais de repas de M. Gagnon et M. Dubé ainsi que 50% des frais de déplacement à Rouyn-Noranda pour assister à la conférence de presse de M. Pierre Moreau du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

8.16 **Quote-part MRC 4e versement 4 551.13$**

ATTENDU QUE la municipalité doit verser la Quote-part à la MRC pour les matières résiduelles et le recyclage;

ATTENDU QUE ce 4e et dernier versement s'élève à 4 551.13$;

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE

2014-10-283 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement de 4 551.13$ du 4e versement de la Quote-part pour les matières résiduelles soit payé à la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

8.17 **Accès extranet Schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI)**

ATTENDU QUE M. David Goulet coordonnateur en sécurité incendie auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest a besoin de l'autorisation de la Municipalité pour consulter les rapports d'incendie déclarés au Ministère de la Sécurité publique par le biais d'extranet;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-284 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur (code géographique 87010) autorise la MRC d'Abitibi-Ouest et son coordonnateur en sécurité incendie, M. David goulet à consulter les rapports d'incendie survenus sur le territoire de la municipalité via l'extranet (GDI) du ministère de la Sécurité publique;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Lucie Gravel à signer la demande d'accès à l'extranet auprès du Ministère de la Sécurité publique;

ADOPTÉ

8.18 **Groupe AST, Division of Morneau Shepell (123.18$)**

ATTENDU QUE le conseil municipal avait décidé par la résolution #2014-07-211 de ne pas renouveler cette prime;

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre comme quoi nous devons payer le montant de 123.18$;

ATTENDU QUE après vérification, nous devons tout de même payer la cotisation jusqu'en 2015 puisque la municipalité bénéficie de baisse de taux jusque-là, prévue par une entente antérieure;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-285 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le paiement soit autorisé au montant de 123.18$ au Groupe AST, Division Morneau Shepell;

ADOPTÉ

8.19 **SOCAN 3e trimestre**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire un rapport à la SOCAN pour le 3e trimestre 2014;

ATTENDU QUE la municipalité n'a fait aucune activité durant ce trimestre;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE

No de résolution 2014-10-286

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice Mme Lucie Gravel retourne le rapport à la SOCAN en mentionnant qu'aucune activité n'a eu lieu.

ADOPTÉ

9. **Lots**

9.1 **Vente pour taxes résolution pour informer les citoyens concernés, et autorisation d'un Huissier**

2014-10-287

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Lucie Gravel directrice générale soit autorisée à faire les démarches auprès des citoyens concernés, pour les informer de prendre entente ou se conformer pour ne pas être envoyés en vente pour taxes;

QUE si nécessaire les frais d'un huissier sont autorisés;

QUE la directrice générale soit autorisée à envoyer la liste de noms pour vente pour taxes à la MRC quand les démarches auront été effectuées;

ADOPTÉ.

9.2 **Lot 16A rang 8 délais de construction échu**

ATTENDU QUE le délai de construction est échu pour le propriétaire du lot 16 A rang 8 canton Duparquet;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-288

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale envoie une lettre enregistrée au propriétaire du lot 16 A rang 8 Duparquet et lui facture une amende de 200.00$.

ADOPTÉ.

10 **Chemins**

10.1 **Demande faite par les résidents chemin des Huards**

Différentes demandes ont été apportées concernant le chemin des Huards. Des informations seront prises.

À SUIVRE.

10.2 **Barrages de castors aux ponceaux #19, 22 et 23 rang de la Scierie**

ATTENDU QUE plusieurs barrages de castors sont des nuisances pour nos chemins aux ponceaux #19, 22 et 23 rang de la Scierie;

ATTENDU QUE M. Claude Jolin serait intéressé à les trapper;

EN CONSÉQUENCE,

2014-10-289

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE M. Claude Jolin soit autorisé à trapper les castors vis à vis les ponceaux # 19, 22 et 23 rang de la Scierie et de défaire les dames de castors à ces endroits;

ADOPTÉ.

11. Dossier en suspend

11.1 **Entente de travail des employés**

À SUIVRE.

12. Divers

12.1 **Plan de sécurité civile à compléter et résolution pour l'accepter**

À SUIVRE.

13 Varia

13.1 **Entente avec Roquemaure**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a demandé l'autorisation d'utiliser l'excédent de notre bois de pont pour la réparation d'un de leur pont, en attendant la livraison de leur commande de bois :

ATTENDU QUE cette entente est temporaire et que le bois commandé est de la même compagnie et sera remis à la municipalité d'ici quelques semaines;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-290 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur autorise le prêt du bois de pont à la Municipalité de Roquemaure soit 138 pièces de bois en autant que celle-ci remette le bois en bon état, de la même compagnie, et dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ.

13.2 **Contrat de service Larouche Bureautique**

ATTENDU QUE le renouvellement de notre contrat de service d'entretien pour photocopieur Canon, IR-2800, numéro de série MPJ00188 est à renouveler pour la prochaine année avec Larouche Bureautique;

EN CONSÉQUENCE

2014-10-291 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur ne renouvelle pas le contrat d'entretien pour le photocopieur Canon, IR-2800, numéro de série MPJ00188 avec Larouche Bureautique;

ADOPTÉ.

13.3 **Rechargement chemin Balbuzard et des Merles**

ATTENDU QUE le chemin Balbuzard est en voie de municipalisation et en partie à la municipalité;

ATTENDU QUE le chemin des Merles appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE ces deux chemins ont besoin de rechargement;

ATTENDU QUE nous utiliserons un montant des redevances des carrières-sablières pour effectuer ce rechargement;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2014-10-292

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice Mme Lucie Gravel envoie des demandes de soumission aux deux entrepreneurs et que la plus basse des deux soumissions soit acceptée;

ADOPTÉ

14 Dates prochaines réunions

- Séance de travail 9 octobre 19h rencontre avec deux citoyens
- Séance de travail 20 octobre 19h
- Séance de travail 27 octobre 19h
- Séance du conseil lundi 6 novembre

15. Période de questions

Aucune question demandant une résolution.

16. Fermeture de la séance

2014-10-292 Mme Louise Bégin propose la fermeture de la séance. Il est 21h03.

Accepté à l'unanimité.

2014-11-10Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G.